



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 11.03.2024 et en raison de travaux de terrassement dans le cadre de réparation d'une fuite dans le réseau d'eau, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de l'Ecole/rue Principale à Goeblange, ceci pour une durée estimée de 2 jours ouvrables.

Art. 1 : A partir du mercredi 13.03.2024 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation de la rue de l'Ecole/rue Principale à Goeblange sera réglementée comme suit :

- a) rétrécissement de la chaussée en direction Goetzingen ;
- b) mise en place de feux de signalisation à partir du mercredi, 13.03.2024 de 7h00 jusqu'au 14.03.2024 à 19h00 inclus.

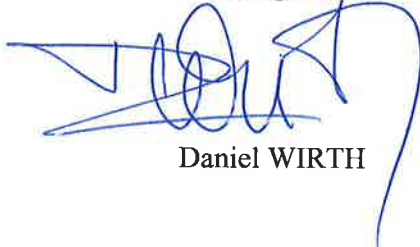
Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 14.03.2024

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

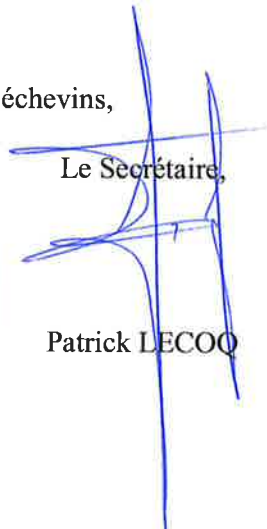
Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH



Le Secrétaire,



Patrick LECOQ